

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 100 (1974)
Heft: 1: SIA spécial, no 1, 1974

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

instituts universitaires de technologie, les techniciens supérieurs et ceux travaillant dans les laboratoires des facultés.

Sommaire :

Mesure et réglage de l'intensité d'un courant continu. Emploi d'un ampèremètre magnétoélectrique. Choix et utilisation d'un rhéostat. — Mesure et réglage de la différence de potentiel électrique en courant continu. Emploi d'un voltmètre magnétoélectrique. Choix et utilisation d'un potentiomètre. — Etude de l'influence de l'introduction d'un appareil de mesure dans un circuit électrique en courant continu. — Erreurs et incertitudes. — Etalonnage d'un ampèremètre ou d'un voltmètre par comparaison à un appareil étalon. — Mesure de résistances : Méthode voltampérométrique. — Mesure des résistances : Méthode du voltmètre série. — Mesure des paramètres d'un générateur. — Mesure des paramètres et étude expérimentale du générateur fictif de Thévenin. — Mesure des résistances : Méthode du pont de Wheatstone. — Caractéristiques d'appareils. — Réponses aux questions.

informations

Sia

Secrétariat général de la SIA
Selnaustrasse 16
Case postale
8039 Zurich
Tél. 01/36 15 70

Assemblée des délégués de la SIA

Ce sont 152 délégués de 18 sections et 9 groupes spécialisés qui ont pris part le 1^{er} décembre 1973 à l'assemblée des délégués, tenue à Berne sous la présidence de M. A. Cogliatti, président central.

Budget et cotisations pour 1974

Le budget de la Société centrale prévoit pour 1974 des recettes d'un montant de l'ordre de grandeur de 2,2 millions de francs, les dépenses atteignant environ la même somme. Les délégués ont fixé la cotisation individuelle pour 1974 à Fr. 50.—. Conformément aux statuts, les membres âgés de plus de 65 ans en sont dispensés, alors que ceux de moins de 30 ans paient la moitié de ce montant. L'augmentation de 10 fr. approuvée par les délégués servira d'une part à couvrir le renchérissement, d'autre part à développer l'information aussi bien dans le cadre de la société que de l'opinion publique. Le montant demandé aux membres inscrits dans la liste des bureaux reste identique à celui de 1973, soit une taxe de base de Fr. 150.— plus 1 ‰ des salaires soumis à l'AVS. Cette cotisation remplace la contribution de bureau prélevée jusqu'en 1971. Les groupes spécialisés auront à payer au prix de revient les prestations qui leur seront fournies par le secrétariat général en 1974.

Elections complémentaires au Comité central

Deux membres distingués ont donné leur démission du Comité central, soit le professeur Jean-Claude Piguet, de Lausanne, et M. Giovanni Lombardi, de Locarno. Les délégués ont élu à leur place M. Bruno Klauser, architecte à Lugano, et M. Aldo Realini, ingénieur civil à Lausanne. Le Comité central compte actuellement 11 membres, mais il est prévu de porter ce chiffre à 13 en 1974, pour répartir sur un plus grand nombre de membres les nombreuses obligations dont ils ont à s'acquitter bénévolement.

La politique d'information

Une discussion longue et animée par de nombreuses interventions a été consacrée à la politique d'information. La votation sur l'introduction de l'abonnement obligatoire

à la *Schweizerische Bauzeitung* ou au *Bulletin technique de la Suisse romande* s'est soldée par un résultat négatif ; aussi est-il prévu de distribuer onze numéros spéciaux SIA de la *Bauzeitung* aux membres des sections alémaniques et sept numéros spéciaux SIA du *Bulletin technique* aux membres des sections romandes, les membres tessinois recevant les deux publications. (Rappelons ici que les membres des sections genevoise et vaudoise bénéficient des 26 numéros du *BTSR*.) De cette façon, les membres de la SIA pourront, dans une certaine mesure, être informés des préoccupations et des activités de la Société, sans toutefois que cette solution soit pleinement satisfaisante. Le Comité central a prévu d'examiner de façon détaillée le problème de l'information interne de la SIA. De plus, il est prévu d'intensifier le travail d'information du public, qui connaît trop peu les professions techniques et leurs activités.

Nouvelle réglementation de la structure du registre professionnel, des titres et de l'exercice des professions

Les travaux de l'assemblée des délégués ont été principalement consacrés à l'examen des voies permettant de devenir un praticien du domaine technique reconnu comme tel. On constate que les écoles polytechniques donnent une formation de base toujours plus approfondie et étendue, et enseignent une méthode de travail. La pratique professionnelle après la fin des études est à considérer comme un complément à ces dernières. L'ensemble de la formation doit être décisive pour permettre l'exercice de la profession de façon libre et responsable. Dans ce cadre, il est indispensable de réexaminer les buts du registre professionnel et leur signification pour l'exercice des professions. Les responsabilités accrues auxquelles ont à faire face les techniciens dans le sens large du terme nécessitent des adaptations afin que les ingénieurs et les architectes puissent répondre aux exigences que leur pose la collectivité.

Décisions du Comité central

Recommandation pour la construction de chemins ruraux

Sur l'initiative du groupe spécialisé du génie rural, appuyé par l'Inspection fédérale des forêts et l'Office des améliorations foncières, la publication d'une « recommandation pour la construction de chemins ruraux » va être examinée. Les documents existants seront inclus dans la mesure du possible dans un document de base, auquel pourront être adjointes des annexes pour les ingénieurs du génie rural ou pour les ingénieurs forestiers.

Assurance responsabilité civile professionnelle

Le Comité central a décidé de demander une offre à une compagnie d'assurances étrangère, car il n'a pas été possible d'arriver à un accord avec les compagnies suisses en ce qui concerne le montant des primes. Les pourparlers avec la conférence des directeurs-accidents (UDK) seront poursuivis par la suite.

Modèle pour la recherche sur la construction en Suisse

La Commission de recherche pour la construction de logements a confié à l'Institut Battelle la mise sur pied d'un modèle sur la construction en Suisse. L'Institut Battelle a distribué récemment un questionnaire à différents milieux intéressés. La question-clé de ce sondage est celle de la nécessité d'un organe central de contrôle de la recherche, du développement et de l'application.

Le Comité central a étudié, dans la mesure où le permettait le temps restreint à disposition, les onze questions posées. La réponse à l'Institut Battelle a été donnée sous réserve qu'avant d'examiner la question fondamentale de la nécessité d'un organe central de contrôle, on fasse l'inventaire des efforts déployés dans toute la Suisse dans la recherche sur la construction, qu'on établisse une liste des lacunes et des dédoublements, ainsi qu'un catalogue des idées et de projets de recherches sur la construction. Un organe de coordination est certainement nécessaire, mais il devrait plutôt s'agir d'un comité de spécialistes, où siègeraient les représentants des institutions intéressées les plus importantes. La réponse aux questions de détail a été également donnée sous cette réserve.

La recommandation 165 disponible en italien

La recommandation 165 — utilisation des formes et des listes standard pour le façonnage des aciers d'armature (1972) — est désormais disponible au secrétariat général de la SIA en langue italienne, sous le titre : « Raccomandazione 165/Usi di forme e liste tipo per la lavorazione di acciai d'armatura. »

Années de fondation des sections de la SIA

L'année dernière, la section de Saint-Gall de la SIA a pu fêter son centenaire dans le cadre des journées SIA 1973. Le « Club des centenaires » compte ainsi six membres. En 1974, c'est la section vaudoise qui viendra s'y joindre, alors qu'en 1977 il y aura cinq jubilaires à fêter, soit les sections Argovie, Bâle, Grisons, Waldstätte et Winterthour. Dans cet ordre d'idées, il est certainement intéressant pour nos membres de savoir dans quel ordre ont été fondées les 18 sections de la SIA :

- 1836 Berne
- 1837 Société des ingénieurs et des architectes suisses
- 1838 Zurich
- 1862 Neuchâtel
- 1863 Fribourg et Genève
- 1873 Saint-Gall
- 1874 Vaud
- 1877 Argovie, Bâle, Grisons, Waldstätte et Winterthour
- 1903 Tessin
- 1903 Soleure
- 1910 Thurgovie
- 1912 Schaffhouse
- 1929 Valais
- 1949 Baden

Groupe spécialisé SIA de la construction industrialisée dans le bâtiment et le génie civil

Séminaires du GCI

Conditions pratiques pour la conception et l'exécution des joints d'étanchéité

Lausanne, 24 janvier, et Genève, 25 janvier 1974

Présentation des séminaires

Le 25 janvier 1973, le GCI a organisé à Zurich une journée d'étude pour les ingénieurs et les architectes dont le but était de transmettre des connaissances théoriques

quant à la conception et l'exécution des joints d'étanchéité ; à travers quelques exemples pratiques, diverses possibilités de réalisation ont été envisagées. Pour compléter ces connaissances théoriques, des séminaires, sous forme de petits groupes de travail, sont organisés par régions. Leur but est de dégager les conditions pratiques pour la conception et l'exécution des joints d'étanchéité, chaque participant ayant la possibilité de s'exprimer dans des petits exercices pratiques. Une discussion d'ensemble devra permettre de conclure. A titre informatif, cinq séminaires de ce genre se sont déroulés avec succès en février-mars 1973 en langue allemande dans les villes de Winterthour, Zurich, Berne, Bâle et Fribourg. Début 1974, ils seront suivis de deux autres séminaires qui auront lieu à Zurich et à Berne.

PROGRAMME

- 9 h. Principes
 - Qu'est-ce qu'un joint ?
 - Quels types de joints connaissez-vous ?
 - Où se situent-ils ?
 - Que se passe-t-il dans les joints, quels en sont les phénomènes ?
 - Quelles sont les exigences qui doivent être remplies par les joints d'étanchéité ?
 - Quelles sont les conditions qui permettent de répondre à ces exigences ?
 - Quelles sont les possibilités de réalisation ?
- 9 h. 30 Conception et dimensionnement : Comment concevoir et dimensionner un joint en tenant compte du mouvement ?
- 10 h. 20 Pause café
- 10 h. 40 Exercices pratiques
- 11 h. 40 Exécution : Comment concevoir et réaliser un joint ventilé ?
- 12 h. 10 Discussion des exercices pratiques
- 12 h. 30 Déjeuner
- 13 h. 30 Exécution : Comment fermer un joint avec un profilé ?
- 14 h. 10 Exécution : Comment fermer un joint avec un mastic ?
- 14 h. 40 Pause café
- 14 h. 55 Projections et discussion finale
- Env. 16 h. 10 Clôture

Conférenciers

MM. E. Berger, Dätwyler AG, Altdorf/UR ; C. Monod, copropriétaire bureau d'ingénieurs, Lausanne ; O. Narbel, Stahlbeton-Prébeton S.A., Lausanne ; T. Wiesel, IGECO S.A., Etoy/VD.

Invités qui prendront part à la discussion : MM. W. Bartels, Isotech AG, Winterthour/ZH ; N. Herwegh, Dätwyler AG, Altdorf/UR.

Documents

Un résumé des conférences ainsi que les données des exercices pratiques seront distribués pendant le séminaire.

Finance

Fr. 210.— pour membres SIA et/ou membres GCI ; Fr. 260.— pour les non-membres. Y compris documents, repas, cafés et boissons. Prière d'effectuer le paiement de participation lors de l'inscription au CCP 80-29729 — « Groupe spécialisé SIA de la construction industrialisée dans le bâtiment et le génie civil ».

Organisation, lieux et dates

Lausanne, jeudi 24 janvier 1974, Hôtel Continental, place de la Gare 2.

Genève, vendredi 25 janvier 1974, Hôtel Richemond S.A., rue A.-Fabri 8-10.

Inscription et programme détaillé : Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/36 15 70. — Secrétariat de la section de Genève de la SIA, rue de Saint-Jean 98, 1211 Genève 11, tél. 022/32 80 00. — Secrétariat de la SVIA, case postale 944, 1001 Lausanne, tél. 021/25 10 25.

Délai : 10 jours avant la date du séminaire.

Par séminaire, il est prévu environ cinquante personnes. Il sera tenu compte de l'ordre chronologique des inscriptions. Si le nombre de participants de l'un des séminaires devait dépasser le maximum fixé, le surnombre serait transféré dans l'autre séminaire. Les participants transférés seront prévenus à temps et d'avance nous les remercions de leur compréhension.

Plaquette de participation (avec carte de participation, plan de situation, etc) : elle sera envoyée à chaque participant à réception du paiement de participation.

Administration : Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/36 15 70.

Prix Europrefab

Pour promouvoir l'industrialisation dans la construction et faire connaître les réalisations les plus marquantes dans ce domaine, EUROPREFAB, Association européenne de préfabrication, a décidé de décerner un prix en 1974.

Le Prix est destiné à distinguer des ouvrages *achevés dans la période du 1^{er} juillet 1972 au 31 juin 1973* et qui auront été projetés et/ou construits par des entreprises ou des personnes appartenant à des pays membres de EP.

Les ouvrages peuvent être présentés par les auteurs des projets ou par les propriétaires ou par les entreprises de construction.

Seules des constructions complètes pourront être proposées. Les ouvrages doivent constituer un élément original d'une valeur architecturale ou technique ou technologique notable et représenter une contribution au développement de l'industrialisation dans la construction.

La documentation des participants suisses devra être remise jusqu'au 4 mars 1974 au GCI, groupe spécialisé SIA de la construction industrialisée, membre suisse de l'Europrefab. Pour obtenir le règlement ou de plus amples renseignements, s'adresser au Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/36 15 70.

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

Conférence

On nous prie d'annoncer que M. M. F. Roggero, professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique de Turin, donnera une conférence le 16 janvier 1974 à 18 h., au Département d'architecture de l'EPFL, 12, av. de l'Eglise anglaise, sur *Les conditions de l'exercice de la profession d'architecte en Italie*.

Carnet des concours

Collège régional à Loèche

Jugement

Le jury, composé de MM. Charles Zimmermann, président ; Ernst Anderegg, Albert Gnägi, Peter Lanzrein, Robert Zumstein, Herbert Marty, William Loretan et Erwin Eyer, membres, s'est réuni à Susten le 9 novembre et les 6 et 7 décembre 1973 à Loèche-Ville.

Après examen des 23 projets présentés, il a décidé d'attribuer les prix suivants :

- 1^{er} prix, Fr. 9000.—, projet « Dala » : MM. *Xavier Furrer* et *Willy Jeiziner*, Viège.
- 2^e » » 8000.—, projet « Schnaegg » : M. *Arnold Meichtry*, Chêne-Bougeries GE.
- 3^e » » 7000.—, projet « Kep » : M^{me} et M. *Nadine et Jean Iten*, Carouge GE.
- 4^e » » 5000.—, projet « Semiramis » : M^{me} et M. *Heidi et Peter Wenger*, Brigue.
- 5^e » » 3500.—, projet « Arthos » : M. *Xili Guntern*, Brigue.
- 6^e » » 3000.—, projet « Integratio flexibilis » : M. *Eli Balzani*, Brigue.
- 7^e » » 2500.—, projet « Z » : MM. *Paul Morisod* et *Edouard Furrer*, Sion.
- 8^e » projet « Gesang » : M. *J. B. Varone*, Genève ; collaborateurs : *P. Andrey* et *I. Vasarhelyi*, Genève.

Il n'est procédé à aucun achat.

A l'unanimité, le jury recommande de confier la réalisation du projet à l'auteur du 1^{er} prix : « Dala ».

Rédacteur : J.-P. WEIBEL, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir pages 5 et 6 des annonces

Informations diverses

Première installation du monde pour l'hygiénisation des boues d'épuration

L'élimination des quantités sans cesse croissantes de déchets de la civilisation devient de plus en plus urgente, notamment en raison de la possibilité de leur réutilisation (Recycling). L'agriculture a joué de tout temps un rôle important dans l'élimination des gaz d'échappement, eaux usées, matières fécales et déchets qui nuisent à l'environnement ou le mettent en danger.

Les boues d'épuration, les composts découlant de ces boues et les matières fécales sont transformés dans le sol par l'activité de micro-organismes et les substances nutritives qu'ils contiennent sont réutilisées par les plantes. Les boues d'épuration revêtiront à l'avenir une importance considérable en ce qui concerne l'utilisation de déchets contenant une forte proportion de substance organique.

C'est pourquoi l'on a cherché pendant des années un moyen d'utiliser ces précieux engrais pour l'agriculture. A cet effet, il est toutefois nécessaire que les boues d'épuration répondent à toutes les exigences hygiéniques, afin que leur emploi dans les entreprises agricoles ne soit pas à l'origine d'une contamination. Il faut donc détruire au préalable les nombreux agents pathogènes contenus dans ces boues, tels que les œufs de vers et les salmonelles (bacilles typhiques et paratyphiques).

On a mis au point un procédé d'hygiénisation qui satisfait à ces exigences et permettra désormais de mettre à la disposition de l'agriculture, sans conséquences préjudiciables, de grandes quantités de boues d'épuration.

Ce procédé est basé sur l'emploi des rayons gamma et détruit les agents pathogènes contenus dans les boues d'épuration. Il est prévu d'utiliser comme sources d'irradiation, outre le cobalt 60 et le césium 137, les produits irradiants les plus puissants contenus dans les déchets provenant de réacteurs. Il est physiquement exclu que les boues d'épuration irradiées deviennent radio-actives.

La première installation d'hygiénisation de ce genre en Europe a été intégrée récemment par la maison Sulzer Frères, Winterthur (Suisse), dans une station d'épuration du groupe Amper, dans la région de Munich ; au début, son débit journalier sera de 30 m³ de boues. Celui-ci pourra être quadruplé ou quintuplé ultérieurement sans qu'il soit nécessaire de modifier la construction.

Des investigations minutieuses sur les effets spécifiques du nouveau procédé d'hygiénisation sont effectuées sous la direc-